

La Comcom Communique

CONFÉRENCE DES MAIRES DU 7 NOVEMBRE : NOUVELLE PHASE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Dans le cadre de sa politique de cohésion sociale, la Communauté de communes du Minervois au Caroux participe à la coordination des actions de santé sur le territoire au travers d'un dispositif animé par le Pays Haut-Languedoc et Vignobles : le Contrat Local de Santé (CLS). Lors de la Conférence des Maires du 7 novembre, Laure Abadie, coordinatrice du CLS, a présenté aux élus du territoire un dispositif envisagé dans le prochain contrat local de santé, à savoir le conseil local de santé mentale.

Laure Abadie a rappelé les 3 axes sur lesquels porte le Contrat Local de Santé : améliorer l'accès aux soins de premier recours et aux soins urgents, faciliter l'autonomie des personnes à risque de fragilité, développer des comportements et des environnements favorables à la santé. Elle a ensuite exposé la nouvelle phase du CLS envisagée pour 2020-2024, qui s'oriente notamment autour de la prise en compte de la santé mentale.

Pour mémoire, le Contrat Local de Santé est une démarche engagée avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) depuis 2013. La gouvernance du dispositif est assurée par un comité de pilotage, qui réunit des élus du Pays et l'ARS. Ce CoPil impulse la stratégie et prend les décisions relatives à la mise en œuvre du CLS. Les actions mises en place dans le cadre du CLS sont réalisées par des acteurs médicaux, médico-sociaux et sociaux et sont financées par la mobilisation du droit commun.

Après la réunion du comité de pilotage, et la finalisation du programme d'actions, mené à partir de janvier 2020 pour les cinq prochaines années, le contrat sera présenté au comité syndical du Pays Haut-Languedoc et Vignobles pour être définitivement approuvé et officiellement signé avec l'Agence Régionale de Santé Occitanie, le 20 décembre.

Contact : Laure Abadie *Coordinatrice Contrat Local de Santé*

Pays Haut Languedoc et Vignobles 04 67 38 11 10

www.cc-minervois-caroux.fr